



## TCHEQUE (REPUBLIQUE)

### Numéros utiles

- ▶ Police : 158
- ▶ Pompiers : 150
- ▶ Police municipale : 156
- ▶ Ambulance : 155.
- ▶ **Ambassade** (24h sur 24 et 7 jours sur 7) : 00.420.251.171.711
- ▶ Section consulaire : 00.420.251.171.711
- ▶ Société de dépannage pouvant intervenir sur tout le territoire : ABA, Tel : 1240 - UAMK, Tel : 1230 - Besico, Tel : 800.10.12.15

Adresses des [représentations diplomatiques et consulaires françaises à l'étranger](#) (sur le site de la Maison des Français de l'étranger).

### Sécurité

▶ **Les autorités tchèques ont mis en place, depuis l'automne 2006, un dispositif de protection antiterroriste dans les lieux stratégiques de Prague (sites à forte affluence touristique, transports en commun, aéroports, etc). Ces mesures n'ont cependant pas été accompagnées, à ce stade, de restrictions particulières vis-à-vis de la population ou des touristes.**

Comme dans de nombreux pays européens à vocation touristique, on constate une recrudescence de la criminalité de droit commun (essentiellement vols à la tire), qui se concentre à Prague sur les sites les plus fréquentés par les touristes et sur les lignes de transport en commun, tramways et métros.

Il est vivement recommandé de laisser ses papiers d'identité dans le coffre de l'hôtel (avoir sur soi des photocopies) et de répartir cartes de crédits et argent liquide dans différentes poches. Une vigilance accrue est de mise dans les lieux publics tels que le métro et les sites touristiques.

Sur les sites et circuits touristiques de Prague, la pratique de facturation abusive de la part de certains chauffeurs de taxi est fréquemment constatée. Il est recommandé de s'enquérir des tarifs habituels du prix au km et de réclamer un reçu au chauffeur.

Les voyageurs doivent absolument s'abstenir de recourir à la pratique du change de devises "à la

sauvette". Cette pratique est non seulement illégale, mais ne présente également aucun intérêt (la monnaie est convertible dans les banques ainsi que dans les bureaux de change et le paiement par carte bancaire est très répandu).

Afin d'éviter les vols, il est conseillé de garer son véhicule dans la journée dans un parc surveillé et la nuit dans un parking gardé.

► **Un poste de police est spécialisé dans l'accueil des victimes de nationalité étrangère. Il est situé près de la station de métro "Mustek" (au centre de la zone touristique de Prague), à l'adresse suivante :**

**9, place Jungmannovo, 11001 PRAGUE 1**

**Tel : 974.851.750 - Fax : 974.851.758.**

**Des interprètes y sont disponibles en principe 24h/24h. Tout français victime d'une infraction en République Tchèque, peut contacter ou se rendre à ce commissariat. Il est possible d'y déposer plainte, d'y recevoir une attestation pour son assurance, de téléphoner aux services bancaires pour faire opposition à l'utilisation d'une carte de crédit, etc.**

## Transports

Infrastructure routière

Le code de la route tchèque est pratiquement identique au code français en matière de sécurité (transport des enfants, ceintures de sécurité, priorité dans les rond-points, etc...)

Cependant, à partir du 1er juillet 2006, il est obligatoire d'avoir les phares allumés en plein jour pendant toute l'année.

Routes secondaires et passages à niveau parfois dangereux. Signalisation parfois défectueuse et hétérogénéité du parc automobile.

Respecter les limitations de vitesse (contrôles radar fréquents). Les alcootests sont nombreux sur les routes et à la sortie des restaurants.

Assurances au tiers et responsabilité civile obligatoires. L'achat de la vignette autoroute est également obligatoire. Elle est disponible aux postes frontières, dans les stations-services et dans les bureaux de poste. La vignette devra être apposée sur le pare-brise, son coût est de 900 couronnes pour un an, 300 czk pour 2 mois, 200 czk pour 15 jours.

Aucun problème d'approvisionnement en carburant. A titre indicatif, le prix d'un litre d'essence est de 31,50 CZK, le prix du litre de gazole est de 29,50 CZK .

Réseau ferroviaire

Réseau dense. Trajets parfois longs. Attention aux vols.

## Entrée / Séjour

Les ressortissants français peuvent entrer et circuler en République Tchèque sur présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité.

Il est indispensable pour les voyageurs inscrits sur un passeport collectif de se munir de leur carte d'identité, en cours de validité. Sans ce document, l'entrée en république Tchèque leur sera refusée.

**Voyages scolaires comprenant des mineurs étrangers scolarisés en France**

Même s'ils sont dispensés de carte de séjour, les mineurs étrangers peuvent avoir à justifier de la régularité de leur séjour en France lors de contrôles aux frontières. Le titre d'identité républicain (TIR) et le document de circulation pour étrangers mineurs (DCEM) répondent à cet

objectif.

Ces deux documents permettent aux mineurs étrangers d'être réadmis en France en dispense de visa. Il convient d'en faire la demande auprès de la préfecture du lieu de résidence.

### **Important**

- ▶ Les étrangers mineurs dépourvus de DCEM ou de TIR doivent obtenir avant leur départ de France **un visa de retour** auprès de la préfecture de leur lieu de résidence, sauf s'ils sont ressortissants d'un état membre de l'UE ou de l'EEE.
- ▶ Dans tous les cas, il est fortement recommandé aux établissements scolaires de s'adresser au service de la mise en règle de la préfecture compétente avant tout déplacement d'un groupe d'élèves comprenant des mineurs étrangers hors des frontières nationales.
- ▶ Le permis de conduire français est reconnu en République Tchèque.
- ▶ La République Tchèque impose aux étrangers ressortissants de pays autres que ceux de l'Union Européenne et de la plupart des autres pays industrialisés (Etats-Unis, Canada, Japon...) de remplir en deux exemplaires des fiches d'identification. Cette formalité entraîne, par manque de moyens matériels mis à la disposition aux postes frontières, de longues files d'attente, en particulier entre la République Tchèque d'une part et, d'autre part, l'Allemagne, la Pologne et l'Autriche.

Pour de plus amples renseignements, prendre l'attache de l'Ambassade de la République Tchèque à Paris, [adresses des missions étrangères en France](#) (sur le site de la Maison des Français de l'étranger).

## **Santé**

**Se munir de la carte européenne d'assurance maladie à demander à votre caisse d'assurance maladie au moins 15 jours avant le départ.** Pour plus d'information, consultez le site de l'[Assurance Maladie](#) en ligne.

**Il est recommandé de contracter une assurance rapatriement.**

### **Numéros utiles**

- ▶ Urgence police : 155.
- ▶ Secours : 155.

### **Médecins agréés auprès de l'ambassade**

- ▶ Dr Richard Stejskal tél. 602 83 48 80
- ▶ Dr Vaclav Chytil tél. 603 84 99 98
- ▶ Dr Michal Zitek tél. 603 44 85 12

### **Urgences**

- ▶ Hôpital Na Homolce, Roentgenova 2, 150 00 Prague. 5 Tel : 257.271.111.
- ▶ Hôpital v Motole, V Uvalu 84, 150 18 Prague 5 Tel : 224.431.111.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le site du [Comité d'Informations Médicales](#) (CIMED) qui vous renseignera sur l'état sanitaire de ce pays, ou les sites de [l'institut Pasteur de Lille](#) et de [l'institut Pasteur de Paris](#).

## **Compléments**

Législation locale

Taux d'alcoolémie : 0 mg/l. En cas de contrôle, risque de retrait de permis et d'une amende. En cas de récidive, peine de prison possible.

Vente et consommation de stupéfiants interdites. En cas de détention de drogues pour usage personnel, une amende peut être prononcée. Pour des quantités plus importantes, le contrevenant est passible d'une peine de prison.

#### Divers

Climat continental. Hivers longs et rigoureux.

Le Ministère des Affaires étrangères et européennes ne peut, en aucun cas, être tenu responsable d'incidents qui pourra voyager. Les informations contenues dans les pages du site internet sont susceptibles de modification et sont données à l'appui. Rappelé qu'aucune région du monde ni aucun pays ne peuvent être considérés comme étant à l'abri du risque terroriste.